

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
Bruxelles Développement Urbain
Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 16PFU/545613
N/Réf. : GM/UCL1.1/s.571
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : UCCLE. Parvis Saint-Pierre. Eglise Saint-Pierre. Restauration et rénovation de l'intérieur; réaménagement des abords. Demande de permis unique.
Avis conforme de la CRMS.
(Dossier traité par Fr. Boelens)

En réponse à votre demande du 26/05/2015, reçue le 26/05/2015, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 03/06/2015.

SYNTHESE DE L'AVIS DE LA CRMS

La CRMS émet un avis conforme favorable sur la demande sous une série de réserves. De manière générale, elle demande que les résultats des sondages préliminaires ainsi que des études et recherches préalables qui doivent encore être menées soient systématiquement soumis à l'approbation préalable de la DMS, avant le début du chantier. Ces sondages et études, tout comme les travaux de restauration spécifiques (peintures murales, vitraux, moulures, menuiseries, mobilier, etc.) seront effectuées par des conservateurs-restaurateurs ayant une expérience avérée en les matières respectives concernées. Les réponses aux réserves de la CRMS seront, en outre, intégrées dans les différents documents du dossier (cahier des charges, plans, détails, etc.) et soumises à l'approbation préalable de la DMS.

Les réserves de la CRMS portent sur :

1. Restauration de enduits et peintures intérieurs

- Pour ce volet des travaux, la CRMS demande de mettre sur pied d'un comité d'accompagnement dans lequel la CRMS et la DMS soient représentées. Les résultats des études, sondages et essais préalables ainsi que les choix qui restent à opérer dans le cadre de ces travaux seront soumis pour approbation à ce comité;
- limiter au maximum les travaux de décapage. Les zones à décaper seront précisées avant le début du chantier – ce choix ne sera pas laissé à l'entrepreneur ; des tests de décapage seront effectués;
- préalablement aux travaux de décapage, documenter soigneusement les peintures murales renseignées par l'étude historique au moyen de sondages stratigraphiques (peintures figuratives, motifs au pochoir fin XIX^e et début XX^e siècle, faux-marbre du chœur datant de 1947). Si les sondages confirment qu'elles ont été conservées sous les couches ultérieure, prendre des mesures adéquates

pour conserver ces peintures et notamment les peintures figuratives (la travée centrale du chœur (Christ entouré d'anges), la croix de consécration (1782)) ;

- soumettre à l'approbation préalable de la DMS le repérage des moulures tirées sur place ou moulées en atelier (reportage photographique des types de moulures + indication sur plan). Confier la restauration des éléments délicats (rosaces et des guirlandes, etc.) à un conservateur – restaurateur spécialisé en la matière ; se limiter pour ces éléments au décapage des couches de peinture « instables » ;

- restituer les faux-marbres de 1947 dans le registre inférieur du chœur. Présenter un échantillon *in situ* de cette restitution ;

- effectuer le choix du (des) type(s) de peinture à mettre en œuvre (peinture silicate ou peinture à la chaux), notamment sur les voûtes, après le décapage des peintures synthétiques. Choisir la peinture la plus appropriée et la plus durable en fonction de l'état du support dégagé ;

- réaliser une étude préalable en vue de la restauration des encadrements du chemin de croix ; confier cette étude ainsi que la manipulation des encadrements des tableaux du chemin de croix à un conservateur–restaurateur spécialisé ; intégrer les résultats de l'étude préalable dans la description des travaux.

2. Restauration des vitraux

- réaliser dans les règles de l'art les fiches détaillées (constat précis de l'état de conservation), vitrail par vitrail, avant le début du chantier et les soumettre à l'approbation de la DMS. Corriger le plan de numérotation des vitraux de manière à correspondre aux prescriptions en vigueur en la matière ;

- Sur base des fiches, réévaluer la proposition de démonter l'ensemble des vitraux - cette opération sera limitée autant que possible. Restaurer, dans la mesure du possible, les vitraux *in situ*, notamment les plus précieux (ceux dus à J. B . Capronnier et J. B. Henrionnet). La décision relative aux vitraux à démonter et à ceux à restaurer *in situ* sera prise avant le début des travaux et de commun accord avec la DMS. Cette question pourrait également être soumise au comité d'accompagnement (cf. supra).

3. Eclairage

- réduire dans la mesure du possible le nombre des nouveaux appareils d'éclairage, de commun accord avec la DMS ;

- Motiver davantage l'éclairage de la « 4^e nef » (construite par Veraart), comme indiqué sur le plan A3 3.1 - *Eclairage* (p.122) : éviter un sur-éclairage de cette nef par rapport au reste de l'église.

- restaurer le lustre de 1613 dans les règles de l'art et le remettre en place.

4. Restauration du revêtement de sol en marbre

- procéder au maximum à la restauration/réparation des dalles de sol abîmées ou cassées au lieu de les remplacer à l'identique. Insérer ces techniques de restauration/réparation dans le cahier des charges.

- présenter un essai *in situ* du placement d'une plinthe en marbre noir de Mazy et d'une plinthe intégrée au plan du mur à l'approbation préalable de la DMS qui donnera son accord sur le choix définitif.

5. Installation du nouveau système de chauffage (ventilo-convecteurs intégrés dans le sol)

- soumettre un rapport et des plans renseignant précisément les ouvrages enterrés existants (situés sur le tracé des nouvelles canalisations) à l'approbation de la DMS ; si nécessaire, le concours d'un ingénieur sera demandé ;

- conserver l'ancienne chaudière au charbon dans les caves ;

- soumettre le modèle des nouvelles grilles intégrées dans le sol à l'approbation préalable de la DMS ; de préférence reprendre le modèle des grilles existantes (époque de Veraart).

6. Restauration du plancher du jubé

La CRMS déconseille ces travaux puisqu'ils ne semblent pas indispensables à la bonne conservation et l'utilisation du jubé ; ils comporteraient en outre des risques pour la bonne conservation de l'orgue.

7. Restauration des menuiseries

- synthétiser et soumettre les résultats de l'étude stratigraphique des différentes menuiseries à l'approbation de la DMS ; intégrer les conclusions dans le cahier des charges.

8. Restauration du mobilier

- procéder à un diagnostic précis, œuvre par œuvre, du mobilier en bois et le soumettre à la DMS pour approbation préalable ;
- En l'absence d'une étude et d'une motivation spécifiques (plans de détail) les travaux prévus au niveau des confessionnaux (perçement des plinthes) ne seront pas autorisés. Il en va de même pour le remplacement du tissu couvrant les assises des sièges des confessionnaux.

9. Travaux de transformation intérieure

- la nouvelle rampe menant vers la chapelle du Saint-Sacrement (côté gauche (nord) du chœur) sera une construction légère (par ex. en bois), facilement réversible, qui permettra de conserver intégralement l'escalier.
- L'aménagement d'une toilette pour PMR dans les confessionnaux pour malentendants n'est pas autorisé. Cette toilette devrait être implantée à un endroit plus approprié, à déterminer de commun accord avec la DMS.

10. Réaménagement des abords

- supprimer du projet la plantation, de part et d'autre du narthex, de nouveaux arbres de 1^e grandeur ;
- revoir le choix des plantes de manière à mieux les adapter à l'environnement direct de l'église ainsi que de favoriser un entretien facile (voir suggestions dans le présent avis) . Miser sur un effet permanent de verdurisation; préserver les buis existants.

MOTIVATION DE L'AVIS CRMS

La demande porte sur la restauration de l'intérieur de l'église Saint-Pierre à Uccle ainsi que sur le réaménagement de ses abords immédiats. Cette nouvelle phase de restauration fait suite à celle qui portait sur la restauration de l'enveloppe extérieure, mise en œuvre en 2013-2014.

La CRMS approuve de manière générale le projet qui permettrait de restaurer et remettre en état l'intérieur de l'église, selon l'époque de référence choisie, à savoir l'intervention de l'architecte G. Chr. Veraart en 1952 (construction de la 4^e nef). Elle formule cependant une série de réserves portant, d'une part, sur des points pour lesquels des sondages, études et/ou essais préalables devront encore être effectués et, d'autre part, sur des interventions à revoir ou à améliorer pour assurer une meilleure conservation de certaines parties de l'église ou une plus grande cohérence des interventions. De manière générale, la Commission demande que **les résultats des sondages préliminaires et des essais ainsi que des études et recherches préalables qui doivent encore être menées soient soumis à l'approbation préalable de la DMS, avant le début du chantier**. Ces sondages et études, tout comme les travaux de restauration spécifiques (peintures, vitraux, moulures, menuiseries, mobilier, etc.) seront effectués par des conservateurs-restaurateurs ayant une expérience avérée dans les matières respectives concernées.

Les réponses aux réserves de la CRMS devront être intégrées dans les différents documents du dossier (cahier des charges, plans, détails, etc.) qui seront resoumis à l'approbation de la DMS avant le début du chantier. Afin d'opérer les choix les plus judicieux pour certains aspects, notamment pour ce qui concerne la restauration des enduits et peintures, la CRMS préconise la mise sur pied d'un comité d'accompagnement dans lequel la DMS et la CRMS seront représentées. La CRMS se tient cependant aussi à la disposition de la DMS pour éventuellement donner des conseils sur d'autres aspects, tels que la restauration des vitraux, des menuiseries et du mobilier. Le comité d'accompagnement devra être consulté en temps utile pour évaluer les résultats des sondages/essais préalables et afin de pouvoir approuver les choix définitifs (par ex. sur le type de peinture) avant la mise en œuvre des travaux.

De manière détaillée, les réserves de la CRMS portent sur les points suivants :

1. Les enduits/peintures intérieures

La demande comporte une étude historique et stratigraphique ayant permis d'élaborer une chronologie précise des finitions successives, allant de la phase d'origine (XVIII^e siècle), aux interventions du XIX^e et du début du XX^e siècles (polychromie avec motifs au pochoir et peinture figurative dans le chœur) jusqu'à la phase correspondant à l'agrandissement de l'église par Veraart

(1939-1952) avec la réalisation de faux-marbre dans le registre bas du chœur en 1947, y compris les interventions les plus récentes (remise en peinture complète avec une peinture latex dans les années 1970 et une peinture vinylique dans les années 1980).

Actuellement les peintures sont fortement dégradées et fort encrassées. Les enduits présentent également plusieurs degrés de dégradation et des pathologies diverses, notamment dans la 4 e nef de Veraart où le mauvais état de conservation est dû à la mauvaise composition de l'enduit. Différentes réparations maladroites de l'enduit ont déjà été effectuées.

Le projet propose de décapager les peintures synthétiques des années '70 et '80 puis de procéder à un « piquage » des zones d'enduits irrécupérables. Cette dernière opération concernerait l'entièreté de la nef Veraart; pour les autres zones « en recherche » elle est estimée à 50 %. Après la réparation des enduits, on propose de repeindre l'église entièrement en blanc à l'exception des colonnes et pilastres en simili pierre bleue, sans pour autant restituer les faux-marbres du chœur. On utiliserait une peinture à la chaux pour les voûtes, colonnes et pilastres et une peinture aux silicates pour les surfaces verticales.

Pour ce volet des travaux, la CRMS préconise la mise sur pied d'un comité d'accompagnement dans lequel la CRMS et la DMS soient représentées. Les résultats des études préalables ainsi que les choix qui restent à opérer dans ce cadre seront pris de commun accord avec ce comité. En outre, la CRMS demande de prendre en compte les remarques suivantes:

- ***les travaux de décapage des enduits devront être limités au maximum.*** En effet, l'estimation à 50% des travaux de décapage (hormis l'aile de Veraart) semble très importante et devrait être réévaluée sur base d'un examen plus précis lorsque les échafaudages seront installés. Les zones à décapager seront précisées sur plan avant le début du chantier. En aucun cas, ce choix ne pourra être laissé à l'entrepreneur. Des tests devront être effectués pour déterminer les méthodes de décapage les plus adéquates, permettant de préserver au maximum les anciens enduits ainsi que les anciennes couches de peintures présentant un intérêt patrimonial (notamment les peintures figuratives).

- ***les peintures murales qui ont été renseignées par l'étude historique et stratigraphiques devront être soigneusement documentées au moyen de sondages et recherches complémentaires in situ.*** Ces études se feront avant le début des travaux. En ce qui concerne les peintures murales figuratives (Christ entouré d'anges, croix de consécration), il y a lieu de vérifier si elles existent toujours sous les couches de peinture ultérieures. Si cela s'avère être le cas, il conviendrait de prendre des mesures adéquates pour conserver ces peintures sous les couches ultérieures.

- On prévoit le moulage préalable des moulures qui devront être décapées. De manière générale, on limitera au maximum ces travaux. Préalablement, un ***repérage précis des moulures tirées sur place ou moulées en atelier*** doit être effectué et soumis à l'approbation préalable de la DMS (reportage photographique des types de moulures et indication sur plan) ; les techniques de restauration (ou de réfection) seront adaptées en fonction de ce repérage. La restauration des éléments délicats (rosaces et des guirlandes, etc.) sera confiée à un conservateur – restaurateur spécialisé en la matière ; pour ces éléments on se limitera au décapage des couches de peinture « instables ».

- ***La CRMS demande de restituer les faux-marbres de 1947, situés dans le registre inférieur du chœur.*** En effet, la Commission ne comprend pas la raison pour laquelle le demandeur ne souhaite pas restituer ces peintures qui sont inhérentes à l'époque de référence (ces peintures ont, en effet existées entre 1947 et les années 1970) et qui donneraient une plus-value au chœur. Dès lors elle demande de les restituer afin d'assurer la cohérence du chœur par rapport à la phase de référence qui guide la restauration de l'ensemble de l'église. Un ***échantillon in situ de cette restitution sera soumis pour approbation préalable.***

- en ce qui concerne le choix du type de peinture, la CRMS ne peut se prononcer au stade actuel de l'étude, notamment pour ce qui concerne la mise en peinture des voûtes. Pour le reste de l'église, l'utilisation d'une peinture silicate semble un choix adéquat pour autant que le rendu s'étende du satiné au brillant (comme c'était le cas de la peinture à l'huile utilisé à l'époque Veraart). La question de ***la mise en peinture des voûtes devrait cependant être réexaminée, après le décapage des peintures dégradées, en fonction de l'état du support et en misant sur une solution stable et durable.***

- une étude préalable en vue de la restauration des encadrements du chemin de croix doit encore être effectuée. Cette étude ainsi que la manipulation des encadrements des tableaux du chemin de croix

devra être confiée à un conservateur–restaurateur spécialisé. Les résultats de l'étude préalable seront intégrés dans la description des travaux.

2. Restauration des vitraux

L'église comporte plusieurs types de vitraux réalisés à différentes époques. A l'origine elle comprenait de grandes verrières cintrées subdivisées en petits carreaux de verre clair soutenus par un réseau de plomb conçu selon une trame géométrique assez simple. Pendant la 2^e moitié du XIX^e siècle, des vitraux figuratifs, réalisés par J.-B. Capronnier et J. B. Herionnet, ont été placés dans le chœur, les collatéraux ainsi que la chapelle située au sud du chœur. Lors de la phase Veraart de nouvelles verrières, entre autre dues à G. Huygens, V. Reyre et F. Crickx, ont été placées dans les nefs latérales, la nouvelle 4^e nef et le narthex. Les derniers vitraux datent de 1961-1962, à savoir les 2 vitraux dans l'absidiole de la 4^e nef, réalisés par J. Dessaer.

Le dossier comporte un inventaire sommaire des vitraux sans fournir les **fiches détaillant, pour chaque verrière individuellement, leur état de conservation, et leur pathologie ainsi que les interventions nécessaires pour les restaurer. Ces fiches, à réaliser par un conservateur-restaurateur spécialisé en la matière, seront élaborées avant la restauration des vitraux et soumises à l'approbation de la DMS**. En outre, il conviendrait de corriger le plan de numérotation des vitraux de manière à correspondre aux bonnes pratiques en vigueur en la matière.

Malgré leur état de conservation généralement satisfaisant, le projet propose la dépose de l'ensemble des vitraux pour les restaurer en atelier. Cette proposition est surtout motivée par le fait que, à l'époque de Veraart (début des années 1950), les vitraux ont été insérés dans des cadres métalliques périphériques pour améliorer leur étanchéité. Ces profilés seraient aujourd'hui tellement corrodés qu'un remplacement s'imposerait ce qui nécessiterait la dépose des vitraux. De manière générale, la CRMS décourage le démontage des vitraux d'autant plus que, dans ce cas précis, leur état de conservation ne l'impose pas vraiment. **Elle demande de réévaluer cette proposition lorsque les fiches détaillées de chaque verrière seront établies (celles-ci devront donc également préciser l'état de ces cadres métalliques). La dépose des verrières serait seulement admise si le cadre métallique ne peut pas être récupéré et traité in situ**. La CRMS demande par ailleurs de préciser si les vitraux les plus précieux (ceux du XIX^e siècle, dus notamment à Capronnier et Herionnet) ont été également repris dans un nouveau cadre métallique lors de la phase Veraart sans quoi leur dépose ne s'imposerait pas.

Le repérage des vitraux à démonter et ceux à restaurer in situ sera fait avant le début des travaux et soumis à l'accord préalable de la DMS. Cette question pourrait également être soumise au comité d'accompagnement (cf. supra). La CRMS se tient en tout cas à la disposition de la DMS pour la conseiller sur ce point.

3. Eclairage

La demande comporte une étude historique spécifique relative à l'éclairage de l'église et son évolution durant les siècles précédents. De l'éclairage d'origine il ne subsiste que le lustre qui était suspendu à l'entrée du chœur (lustre offert en 1613 au couvent de Boetendael par l'archiduchesse Isabelle (Ségovie 1566 - Bruxelles 1633) puis remis à l'église après la suppression du couvent sous le régime français), mais qui a souffert d'une chute accidentelle vers 1999. Aujourd'hui, l'église est équipée d'un éclairage relativement récent, composé de projecteurs halogènes de différents modèles fixés au sommet de chacune des voûtes des nefs, des appliques fixées aux pilastres dans les chapelles et le chœur ainsi que de deux projecteurs intégrés au sol du chœur.

L'installation actuelle ne met pas en valeur l'intérieur de l'église (surexposition) et ne répond plus aux normes techniques actuelles.

Vu l'absence de constance dans le parti d'éclairage, comme révélé par l'étude historique et en raison de l'obsolescence à la fois esthétique et technique de l'éclairage en place, le projet propose une nouvelle installation d'éclairage simple, fonctionnel, chaleureux et modulable (pour répondre à différents scénarios d'utilisation: messes, fêtes religieuses, concerts, ...). Le choix des appareils s'est porté sur des appareils LED (au regard de leur longévité ainsi que de leur faible consommation) de petites dimensions à placer aussi souvent que possible sur les éléments saillants de l'architecture et en réduisant au maximum l'impact visuel des câbles d'alimentation (à peindre en blanc). L'installation compterait 115 appareils. L'intensité lumineuse pourra être modulée grâce à un système de commande particulier (« Dali ») afin de pouvoir, selon les occasions, mettre en valeur certains

éléments du mobilier (non localisés). L'intensité et l'émission d'UV et de chaleur seraient limitées au strict minimum. Le repérage et l'identification des œuvres à particulariser par un éclairage plus scénographique ont été fournis et justifiés.

La CRMS souscrit au projet d'éclairage qui prend en compte les recommandations qu'elle avait formulées par le passé (par ex. le principe d'un éclairage du haut vers le bas). Elle demande toutefois d'examiner si le nombre des nouveaux appareils à installer ne pourrait pas être réduit. Elle s'interroge, par ailleurs, sur **l'éclairage de la 4^e nef** (Veraart) tel que présenté sur le plan 3.1 - *Eclairage* (carnet A3 - p.122) : celui-ci montre, en effet, un éclairage intensif de cette nef par rapport aux autres nefs. **Cette option devrait être mieux motivée. Il conviendrait d'éviter un sur-éclairage de la 4^e nef par rapport au parties d'origine de l'église.**

La CRMS insiste, en outre, pour que le lustre datant de 1613 soit restauré dans les règles de l'art et remis en place.

Pour ce qui concerne la nouvelle installation de sonorisation, composée de 10 baffles, la CRMS n'émet pas de remarques au vu du nombre et des dimensions relativement réduits de ces éléments.

4. Restauration du revêtement de sol en marbre

Le pavement originel de l'église, composé de dalles carrées en pierre bleue, a été remplacé en 1938-1940 par un dallage réalisé avec différents types de marbres (Mazy, rouge byzantin, Carrare, gris des Ardennes) : dans la partie d'origine, il s'agit d'un revêtement uniforme en marbre noir (sauf au niveau du chœur, de l'axe du chœur et devant les deux chapelles des collatéraux) ; le sol de la quatrième nef présente quant à lui une alternance de bandes de marbres de différentes couleurs. Le narthex possède un dallage particulier au niveau de chaque entrée latérale.

Le projet prévoit de restaurer le dallage en remplaçant les dalles cassées ou endommagées par des dalles identiques. **La CRMS demande de revoir cette approche et de restaurer au maximum les dalles existantes** pour éviter de créer un « patchwork » entre les anciens et les nouvelles dalles. A cette fin, différentes techniques devraient être prises en considération : recoller les morceaux, renforcer les dalles en les doublant par une nouvelle assise, injecter les fissures. Ces techniques, sur lequel les auteurs de projet ont déjà marqué leur accord dans le cadre des documents complémentaires fournis à la demande de la DMS, devront être intégrées au cahier des charges et précisées selon les différents cas de figure.

En outre, les dalles qui seront démontées pour l'installation des nouveaux ventilo-collecteurs dans le sol pourraient également être récupérées pour remplacer certains exemplaires trop abîmés.

On prévoit le placement d'une plinthe en marbre noir de Mazy de 25 cm de haut pour faciliter l'entretien du sol. Considérant que les enduits doivent être largement refaits, il semble également possible d'intégrer une plinthe (à peindre dans le ton du mur) dans le plan du mur afin de conserver l'ordonnance actuelle. La CRMS demande de **procéder à un essai in situ de ces deux possibilités pour en évaluer l'impact visuel. Le choix définitif sera opéré de commun accord avec la DMS.**

5. Installation du nouveau système de chauffage (ventilo-convecteurs intégrés dans le sol)

Depuis les transformations de Veraart, l'église est chauffée par un système à air pulsé lié à une chaudière à mazout située dans l'entrée latérale sud de l'église. Ce système entraîne une consommation énergétique excessive, est sous-dimensionné par rapport au corps de chauffe et ne peut garantir un climat intérieur stable. On propose, dès lors, d'installer un nouveau système de chauffage dans l'église, à savoir des ventilo-convecteurs intégrés dans le sol et alimentés par une nouvelle chaudière à condensation à implanter en cave. Pour les annexes situées à l'arrière de l'église, le système existant de radiateurs avec vannes thermostatiques sera conservé tout en remplaçant la chaudière par une nouvelle chaudière à condensation.

La CRMS souscrit à la nouvelle installation de chauffage tout en formulant les réserves suivantes.

- un **rapport renseignant précisément les ouvrages enterrés existants qui se situent sur le tracé des nouvelles canalisations doit encore être soumis à l'approbation de la DMS** ; si nécessaire, le concours d'un ingénieur sera demandé ;
- le **modèle des nouvelles grilles des ventilo-convecteurs intégrés dans le sol doit encore être soumis à l'approbation de la DMS** . Afin d'assurer la bonne intégration de ces éléments, la CRMS

préconise de reprendre, pour ces grilles, le modèle des grilles qui sont déjà présentes dans l'église (grilles datant de l'époque de Veraart).

- ***l'ancienne chaudière au charbon située dans les caves doit être conservée;***

6. Restauration du plancher du jubé

La CRMS déconseille ces travaux car ils ne semblent pas indispensables pour la bonne conservation du jubé et comporteraient des risques pour la conservation de l'orgue (poussière lors du ponçage).

7. Restauration des menuiseries

Il est prévu que toutes les portes donnant dans l'église soient poncées, mastiquées et peintes avec une peinture à l'huile de lin dans les tons de l'intervention de Veraart. A cette fin, une étude stratigraphique doit encore être menée par un conservateur restaurateur spécialisé en la matière. Les tableaux individuels renseignant chaque porte seront regroupés dans un tableau synthétique afin de pouvoir les comparer aisément. ***Les résultats de l'étude stratigraphique seront soumis à l'approbation de la DMS et les conclusions intégrées au le cahier des charges.***

8. Restauration du mobilier

Le projet prévoit de dépoussiérer, décaper, mastiquer et remettre en cire certains éléments du mobilier en bois. Plusieurs pièces devraient recevoir des traitements fongicides et insecticides.

Les œuvres concernées par ces travaux sont :

- la double porte sous le jubé ainsi que la balustrade du jubé;
- le buffet d'orgue (construit en 1829 par A. Coppin) ;
- la chaire de vérité (1784 ; déplacée vers 1970) ;
- le banc de communion (1783 selon l'étude historique ; 1841-1860 selon la photothèque de l'IRPA) ;
- la statue du Christ;
- le banc des marguilliers (dernier quart du XVIII^e siècle) ;
- les stalles latérales;
- les quatre confessionnaux.

La CRMS souscrit à ces travaux à condition de procéder à un diagnostic précis, œuvre par œuvre, de leur état de conservation. Ce document sera soumis à la DMS pour approbation préalable.

Le dossier mentionne, en outre, que les confessionnaux sont « *particulièrement dégradés sur leur faces arrière et latérales par manque de ventilation et à cause d'une humidité trop élevée* » (note explicative, p. 9-10). Pour résoudre ce problème, il est proposé de percer de nouvelles ventilations au niveau des plinthes.

Le remplacement du tissu couvrant les assises des sièges des confessionnaux est également prévu, sans cependant préciser s'il s'agit-il des tissus originaux et sans motiver cette intervention sur base d'un diagnostic précis de l'état de conservation.

En l'absence d'une étude et d'une motivation spécifiques la CRMS ne peut approuver ces travaux.

9. Divers travaux de transformation intérieure

- Installation d'une grande paroi vitrée devant l'absidiole de la quatrième nef

La fabrique d'église entend exposer dans un lieu sécurisé des œuvres de valeur qui sont actuellement rangées dans les coffres forts de l'église (suite à un vol) afin d'en faire jouir les visiteurs. Etant donné qu'il s'agit d'un endroit relativement peu visible et qui restera facilement accessible, la CRMS ne s'oppose pas à cette intervention.

- Installation d'une rampe PMR dans la chapelle du Saint-Sacrement côté gauche (nord) du chœur

L'installation de cette rampe est demandée pour faciliter l'entretien de l'église et pour assurer le passage des PMR vers les annexes situées à l'arrière du chœur. Telle que dessinée, cette rampe, réalisée en dur, nécessiterait l'enlèvement partiel des marches d'accès à la chapelle et de son dallage.

La CRMS, qui accepte le principe de l'installation d'une rampe à cet endroit, demande toutefois de la construire en matériaux légers (par ex. en bois). On outre, il y a lieu de garantir

que ce dispositif soit facilement réversible et qu'il permette de conserver intégralement l'escalier existant.

- Aménagement d'une toilette pour PMR

On prévoit de transformer le confessionnal pour malentendants, situé dans une des annexes derrière le chœur, en une toilette pour PMR. La CRMS ne souscrit pas à cette démarche qui se ferait au détriment de ce dispositif assez exceptionnel. **Elle demande d'implanter cette toilette dans un endroit plus approprié, à déterminer de commun accord avec la DMS.**

De manière générale, il convient d'être attentif à préserver les qualités spatiales et la cohérence des annexes construites par Veraart. Dans ce cadre, la CRMS demande de **conserver la séparation existante entre la « vaserie », qui présente une volumétrie intéressante, et le foyer.**

- Installation d'une nouvelle trappe sur vérins pour faciliter l'accès aisé à la crypte

D'après l'étude historique, la crypte serait constituée des vestiges (maçonneries en pierre blanche) de l'ancienne église romane du XII^e siècle. Aujourd'hui, il faut soulever une trappe avec un palan et trois hommes pour y accéder. Pour faciliter cet accès, la réalisation d'une trappe sur vérins est proposée. La CRMS n'émet pas de remarques particulières sur cette intervention pour autant qu'elle ne modifie pas l'aspect du dispositif existant. Cette intervention ne pourrait cependant pas être considérée comme une intervention de conservation/restauration.

- ouverture du porche latéral

Cet espace avait été fermé pour y installer l'ancienne chaudière. Sa réouverture pour y aménager un espace d'exposition, fermé par une porte vitrée pivotante, constituerait une amélioration.

10. Réaménagement des abords

Le plan de réaménagement des abords, tel que fourni dans le complément introduit par les auteurs de projet à la demande de la DMS, peut être accepté dans les grandes lignes. La CRMS demande cependant d'y apporter certaines améliorations :

- Il convient de **supprimer du projet la plantation, de part et d'autres du narthex, de nouveaux arbres de 1^e grandeur.** Ceux-ci rentreraient, en effet, en concurrence avec les tilleuls déjà existants. Ces arbres risquent, par ailleurs, de se développer trop près des façades (et des vitraux) et nécessiteraient un élagage annuel. Ils pourraient être remplacés par un arbuste de belle allure.

- De manière générale, le choix des plantations n'est pas très adéquat par rapport à leur exposition (ombre ou mi-ombre). En outre, la CRMS estime que les zones plantées sont trop détaillées, ce qui nécessiterait un entretien très diversifié et complexe qui pourrait difficilement être garanti. La CRMS demande de simplifier la liste des plantations et d'opter pour des plantes mieux adaptées à leur environnement. Il convient également de favoriser un entretien facile et d'assurer un effet de verdurisation permanent dans ce milieu urbain très minéralisé (par ex. utiliser des plantes à feuillage persistant).

Les graminées proposées devraient être remplacées par des plantes plus valorisantes, par ex. l'*Hydrangea serrata* 'Blue Bird'(dans l'ombre, du côté nord de l'église) ou l'*Hydrangea quercifolia* (dans la mi-ombre, côté sud, sous les tilleuls). Le *Pachysandra* qu'on propose comme couvre-sol constitue une essence adéquate. Elle pourrait être maintenue du côté de la clôture métallique. En outre, les buis existants pourraient également être maintenus et éventuellement complétés.

Si une plantation "d'appoint" pour accentuer certains endroits était souhaitée on pourrait envisager le *Viburnum x burkwoodii* , par ex. à gauche de l'église (à la place de l'arbre prévu initialement).

11. Divers travaux à l'extérieur de l'église

Enfin, la demande comporte quelques travaux prévus à l'extérieur de l'église pour compléter la restauration récente de l'enveloppe extérieure. Il s'agit de la restitution des 4 cadrans en fer forgé du clocher (actuellement en plastique), la restitution des sgraffites du chevet ainsi que la restauration des ferronneries au-dessus de la porte principale. La CRMS approuve ces travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente